

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Tecsys Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tecsys Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 avril 2025 et au 30 avril 2024;
 - les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
 - les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
 - les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 avril 2025 et au 30 avril 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 avril 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Comptabilisation des produits – Détermination des obligations de prestation distinctes et des prix de vente spécifiques

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 e) i) et 3 a) des états financiers. L'entité conclut des accords groupés avec des clients qui peuvent comprendre des services professionnels, des services de maintenance et de soutien, du matériel informatique et des logiciels-services (SaaS). L'entité doit avoir recours à son jugement pour identifier les diverses obligations de prestation distinctes et répartir les prix de transaction contractuels entre chaque obligation de prestation distincte selon les prix de vente spécifiques.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que la détermination des obligations de prestation distinctes et de la répartition des prix de transaction contractuels selon les prix de vente spécifiques constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des jugements importants de l'entité pour déterminer si les services professionnels, les services de maintenance et de soutien, le matériel informatique et les logiciels-services constituent des éléments distincts et quels étaient les prix de vente spécifiques. Un effort important de la part de l'auditeur et la participation de professionnels plus expérimentés ont été nécessaires pour traiter cette question.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour les contrats sélectionnés conclus avec des clients au cours de l'exercice, les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons évalué la détermination par l'entité de chaque obligation de prestation distincte dans chaque accord groupé en examinant les documents contractuels sources;
- Nous avons évalué la méthodologie utilisée pour déterminer le prix de vente spécifique de certains éléments des services groupés en la comparant aux tendances de prix historiques de contrats conclus avec des clients comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2025 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2025 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Aaron Fima.



Montréal, Canada

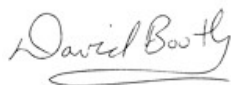
Le 26 juin 2025

Tecsys Inc.**États consolidés de la situation financière**

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	30 avril 2025	30 avril 2024
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27 580 \$	18 856 \$
Placements à court terme	4	11 712	16 713
Créances	21	23 943	22 090
Travaux en cours		7 436	4 248
Autres créances	20, 21	274	134
Crédits d'impôt	5	6 390	6 422
Stocks	6	1 870	1 359
Charges payées d'avance et autres	9	10 699	9 143
Total des actifs courants		89 904	78 965
Actifs non courants			
Autres actifs et créances à long terme	21	1 457	421
Crédits d'impôt	5	6 120	4 737
Immobilisations corporelles	7	1 164	1 372
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	836	1 251
Coûts d'acquisition de contrats	9	5 017	4 478
Frais de développement différés	10	3 838	2 683
Autres immobilisations incorporelles	10	6 726	7 703
Goodwill	10	17 827	17 363
Actifs d'impôt différé	16	7 521	9 073
Total des actifs non courants		50 506	49 081
Total des actifs		140 410 \$	128 046 \$
Passifs			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	12	22 367 \$	20 030 \$
Produits différés		45 025	36 211
Obligations locatives	11	590	812
Total des passifs courants		67 982	57 053
Passifs non courants			
Autres charges à payer à long terme	21	33	496
Passifs d'impôt différé	16	405	826
Obligations locatives	11	728	1 302
Total des passifs non courants		1 166	2 624
Total des passifs		69 148 \$	59 677 \$
Autres engagements	19		
Capitaux propres			
Capital social	13	57 573 \$	52 256 \$
Surplus d'apport		4 755	9 417
Résultats non distribués		7 700	8 121
Cumul des autres éléments du résultat global	21	1 234	(1 425)
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		71 262	68 369
Total des passifs et des capitaux propres		140 410 \$	128 046 \$

Approuvé par le conseil d'administration



, Administrateur



, Administratrice

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tecsys Inc.**États consolidés du résultat net et du résultat global**

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Exercices clos les 30 avril	Note	2025	2024
Produits			
Logiciels-services		67 071 \$	51 918 \$
Maintenance et soutien		32 470	33 957
Services professionnels		57 665	55 188
Licences		1 811	1 386
Matériel		17 437	28 793
Total des produits		176 454	171 242
Coût des ventes	15	91 161	92 853
Marge brute		85 293	78 389
Charges d'exploitation			
Frais de vente et de commercialisation		36 152	32 976
Frais généraux et charges administratives		12 646	11 844
Frais de recherche et de développement, après les crédits d'impôt	5	29 315	29 514
Frais de restructuration	24	—	2 122
Total des charges d'exploitation		78 113	76 456
Bénéfice d'exploitation		7 180	1 933
Autres produits	18	255	557
Bénéfice avant impôt sur le résultat		7 435	2 490
Charge d'impôt sur le résultat	16	2 976	641
Bénéfice net		4 459 \$	1 849 \$
Autres éléments du résultat global			
Partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture liés aux produits	21	1 941	(1 086)
Écarts de conversion au titre des établissements à l'étranger	21	718	(322)
Résultat global		7 118 \$	441 \$
Résultat de base et dilué par action ordinaire	13	0,30 \$	0,13 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tecsys Inc.**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	30 avril 2025	30 avril 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		4 459 \$	1 849 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	7, 8	1 473	1 477
Amortissement des frais de développement différés	10	769	583
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	10	1 304	1 493
(Produits) charges d'intérêts et perte de change	18	(255)	(557)
Écarts de change latents et autre		(605)	(569)
Crédits d'impôt non remboursables	5	(2 530)	(1 961)
Rémunération à base d'actions	13	2 951	2 301
Impôt sur le résultat		2 346	519
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, compte non tenu des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		9 912	5 135
Créances		(1 728)	764
Travaux en cours		(3 152)	(2 518)
Autres actifs et créances		(278)	1
Crédits d'impôt		16	113
Stocks		(507)	(327)
Charges payées d'avance		(993)	(646)
Coûts d'acquisition de contrats	9	(1 090)	(1 045)
Créditeurs et charges à payer		2 962	(2 455)
Produits différés		8 766	5 833
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		3 996	(280)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		13 908	4 855
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Paiement d'obligations locatives	11	(816)	(786)
Paiement de dividendes	13	(4 880)	(4 560)
Intérêts payés	18	(82)	(163)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options d'achat d'actions	13	4 638	6 964
Actions rachetées et annulées	13	(6 934)	(7 215)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(8 074)	(5 760)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus	18	72	97
Transferts à partir des placements à court terme	4	5 570	40
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	(828)	(599)
Frais de développement différés	10	(1 924)	(1 012)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		2 890	(1 474)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période		8 724	(2 379)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		18 856	21 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		27 580 \$	18 856 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tecsys Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Note	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total
		Nombre	Montant				
Solde au 1^{er} mai 2024		14 840 150	52 256 \$	9 417 \$	(1 425) \$	8 121 \$	68 369 \$
Bénéfice net		–	–	–	–	4 459	4 459
Autres éléments du résultat global							
Partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture liés aux produits	21	–	–	–	1 941	–	1 941
Écarts de conversion au titre des établissements à l'étranger	21	–	–	–	718	–	718
Résultat global total		–	–	–	2 659	4 459	7 118
Actions rachetées et annulées	13	(172 200)	(618)	(6 316)	–	–	(6 934)
Rémunération à base d'actions	13	–	–	2 951	–	–	2 951
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	13	–	–	–	–	(4 880)	(4 880)
Options d'achat d'actions exercées	13	168 170	5 935	(1 297)	–	–	4 638
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		(4 030)	5 317 \$	(4 662) \$	– \$	(4 880) \$	(4 225) \$
Solde au 30 avril 2025		14 836 120	57 573 \$	4 755 \$	1 234 \$	7 700 \$	71 262 \$
Solde au 1^{er} mai 2023		14 582 837	44 338 \$	15 285 \$	(17) \$	10 832 \$	70 438 \$
Bénéfice net		–	–	–	–	1 849	1 849
Autres éléments du résultat global							
Partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture liés aux produits	21	–	–	–	(1 086)	–	(1 086)
Écarts de conversion au titre des établissements à l'étranger	21	–	–	–	(322)	–	(322)
Résultat global total		–	–	–	(1 408)	1 849	441
Actions rachetées et annulées	13	(204 500)	(684)	(6 531)	–	–	(7 215)
Rémunération à base d'actions	13	–	–	2 301	–	–	2 301
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	13	–	–	–	–	(4 560)	(4 560)
Options d'achat d'actions exercées	13	461 813	8 602	(1 638)	–	–	6 964
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		257 313	7 918 \$	(5 868) \$	– \$	(4 560) \$	(2 510) \$
Solde au 30 avril 2024		14 840 150	52 256 \$	9 417 \$	(1 425) \$	8 121 \$	68 369 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

1. Description des activités

Tecsys Inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 1983. La Société met au point, commercialise et vend des logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise aux fins de la logistique de la distribution, de l'entreposage, du transport, du point d'utilisation et de la gestion des commandes. La Société vend principalement ses logiciels par l'entremise d'abonnements, sous forme de logiciels-services (SaaS). La Société offre également des services connexes de consultation, de formation et de soutien. Le siège social est situé au 1, Place Alexis Nihon, Montréal, Canada. La Société réalise la quasi-totalité de ses produits auprès de clients situés aux États-Unis, au Canada et en Europe. La clientèle de la Société compte principalement des systèmes de soins de santé, des pièces d'entretien, des tiers fournisseurs de services, des commerces de détail et des distributeurs de gros généralistes à grand volume. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales entièrement détenues. La Société est cotée en Bourse, et ses actions sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole TCS.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

La Société établit ses états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 avril 2025 a été approuvée par le conseil d'administration en date du 26 juin 2025.

b) Méthode de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les filiales entièrement détenues par la Société ainsi que leur territoire de constitution sont présentées ci-après :

Filiale	Territoire de constitution
Tecsys U.S. Inc.	Ohio
Tecsys Europe Limited	Angleterre
Gestion Logi D Inc.	Canada
Logi D Inc.	Canada
Logi D Corp.	Delaware
Tecsys Denmark Holding ApS	Danemark
Tecsys A/S	Danemark

ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

2. Base d'établissement (suite)**c) Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés ont été établis selon une base de continuité d'exploitation en fonction du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments ci-dessous figurant aux états consolidés de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés, lesquels sont évalués à la juste valeur;
- les accords au titre de la rémunération à base d'actions, lesquels sont évalués selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les obligations locatives, lesquelles sont évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location selon l'IFRS 16, *Contrats de location*.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants sont arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

e) Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses et des jugements qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus susceptibles de survenir et les mesures que la direction prévoit prendre. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision porte uniquement sur cette période, ou dans la période de la révision et les périodes futures si la révision porte à la fois sur la période en cours et les périodes futures.

Les jugements comptables critiques, sauf ceux utilisés aux fins des estimations, que la direction a formulés dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui, de l'avis de la Société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les valeurs comptables sont décrits ci-après.

Dépréciation d'actifs

La Société évalue s'il existe des indications de dépréciation des actifs non financiers à chaque date de clôture. De plus, la Société doit établir la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La direction fait preuve de jugement pour l'évaluation et l'identification de chaque UGT.

2. Base d'établissement (suite)**e) Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations (suite)**

Des informations concernant les aspects nécessitant le recours à un jugement, à des hypothèses et à des estimations de la part de la direction ainsi que les principales sources d'incertitudes liées aux estimations qui, de l'avis de la Société, sont susceptibles d'avoir l'effet le plus important sur les montants présentés sont fournies ci-après :

i) Comptabilisation des produits – Détermination des obligations de prestation distinctes et des prix de vente spécifiques

La comptabilisation des produits, en particulier dans le cas des accords groupés qui peuvent comprendre des licences, des services professionnels, des services de maintenance et des services d'abonnement, nécessite de porter un jugement sur la détermination des obligations de prestation et la répartition des produits à chaque obligation de prestation selon le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Comme la durée de certaines obligations de prestation est supérieure à un an, la détermination et la répartition de la contrepartie reçue au titre de chaque obligation de prestation distincte se répercutent sur le montant et le moment de la comptabilisation des produits.

ii) Impôt sur le résultat

Pour déterminer la probabilité de réalisation des actifs d'impôt différé, la direction évalue s'il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée. La réalisation des actifs d'impôt différé dépend ultimement de la réalisation d'un bénéfice imposable futur et des stratégies de planification fiscale disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé comportent des estimations à propos de la nature et du moment des différences permanentes et temporelles futures, ainsi que des futurs taux d'imposition s'appliquant à ces différences. Les modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, de même que les changements se rapportant au moment prévu des renversements, pourraient avoir une profonde incidence sur les montants inscrits des actifs et des passifs d'impôt différé. La direction suit attentivement les modifications actuelles et éventuelles des lois fiscales et fonde ses estimations sur les meilleurs renseignements à sa disposition chaque date de clôture.

iii) Dépréciation d'actifs

Les évaluations de la dépréciation sont fondées sur des estimations internes de la valeur recouvrable d'une UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. L'établissement de cette valeur nécessite d'importantes estimations concernant différents aspects, dont les flux de trésorerie projetés à partir des données passées, les résultats opérationnels réels et les prévisions futures, le calcul des taux d'actualisation, ainsi que l'identification de sociétés comparables utilisées pour établir des multiples de marché pour la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de vente. La Société établit une documentation et justifie toutes les hypothèses posées pour déterminer les estimations ci-dessus et elle met à jour ces hypothèses en fonction des meilleurs renseignements à sa disposition lorsqu'une évaluation de dépréciation requiert l'établissement du montant recouvrable d'une UGT.

3. Méthodes comptables significatives

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées ci-dessous, lesquelles ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

a) Comptabilisation des produits

Les produits de la Société s'entendent des commissions tirées des logiciels-services (SaaS), des abonnements à des services infonuagiques, des licences d'utilisation de logiciels exclusifs, des logiciels de tiers, des services de soutien aux clients, des frais pour les services de mise en œuvre comme la formation, l'installation et la consultation de même que des commissions tirées de la vente de matériel. Les licences d'utilisation de logiciels vendues par la Société sont habituellement des licences à perpétuité et les ententes portent généralement sur plusieurs services.

Les produits générés par la Société comprennent ce qui suit :

i) Logiciels-services

La Société génère des produits au moyen de ses logiciels exclusifs vendus dans le cadre du modèle de logiciel-service. Aux termes des accords de logiciel-service, nos clients ont le droit d'accéder à notre environnement infonuagique que nous fournissons et gérons, ainsi que le droit d'obtenir du soutien et d'utiliser le logiciel. Par contre, le client n'a pas le droit de s'approprier le logiciel. Les produits tirés des logiciels-services sont comptabilisés sur la durée des contrats connexes, à compter de la date à laquelle il existe un contrat signé et où le client a le droit d'utiliser la plateforme et d'y accéder. Certains contrats de logiciel-service comportent des frais variables qui sont comptabilisés selon les volumes de transactions.

ii) Maintenance et soutien

Les services de maintenance et de soutien fournis aux clients au titre d'anciennes licences d'utilisation de logiciel perpétuelles sont comptabilisés proportionnellement sur la durée des services de maintenance et de soutien. La Société fournit également des services d'hébergement à ses clients, qui sont comptabilisés sur la durée des contrats connexes. Les produits tirés des services de maintenance du matériel informatique qui sont fournis par une tierce partie sont comptabilisés au moment de la livraison du matériel lorsque le coût estimé de la prestation du soutien dans le cadre de l'entente est jugé négligeable.

Les produits tirés des services de soutien visant des logiciels de tiers et les coûts connexes sont habituellement comptabilisés à la livraison des produits de tiers. Les frais de soutien de tiers sont généralement compris dans les redevances initiales d'utilisation et couvrent une période d'au plus un an et le coût estimatif de prestation du soutien au cours de l'accord est considéré comme négligeable. Par ailleurs, les mises à jour en nombre indéterminé faisant partie d'accords de soutien de logiciels de tiers ont été, et il est prévu qu'elles demeureront, minimes et peu fréquentes.

iii) Services professionnels

La Société fournit des services de consultation et de formation à ses clients. Les produits tirés de la prestation de ces services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les frais de déplacement remboursables liés à la prestation de services aux clients sont compris dans les produits tirés des services professionnels. La Société comptabilise les frais de déplacement remboursables dans les produits tirés des services professionnels et comptabilise les coûts s'y rapportant dans les coûts des ventes dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

iv) Licences

La Société comptabilise les produits tirés des licences d'utilisation perpétuelles à un moment précis lorsque le produit a été livré et que la propriété et le risque de perte ont été transférés au client et que la Société n'est plus impliquée dans la gestion continue du produit vendu ou n'a plus le contrôle effectif de celui-ci.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**a) Comptabilisation des produits (suite)****v) Matériel**

La Société comptabilise les produits tirés du matériel informatique conformément aux modalités d'expédition ou lorsqu'elle a rempli ses obligations contractuelles.

vi) Accords groupés

Certaines ventes de la Société sont effectuées dans le cadre d'accords groupés visant des produits (logiciels, matériel, ou les deux), des services de soutien et différents autres services professionnels. La Société évalue chaque prestation d'un accord pour déterminer si elle représente une obligation de prestation distincte. Les produits sont inscrits pour chaque obligation de prestation lorsque les critères pertinents de comptabilisation des produits, décrits précédemment, ont été satisfaits. En ce qui concerne les accords groupés, la Société comptabilise chaque produit ou service séparément lorsque le produit ou le service promis peut exister de façon distincte et qu'il existe de façon distincte dans le contexte du contrat.

Le prix de la transaction est réparti entre chaque obligation de prestation en proportion des prix de vente spécifiques. L'approche résiduelle est utilisée si le prix de vente spécifique d'un ou de plusieurs biens ou services est très variable ou incertain, et que des prix de vente spécifiques observables existent pour les autres produits ou services promis dans le contrat.

vii) Coûts d'acquisition des contrats

La Société comptabilise un actif au titre des coûts marginaux liés à l'obtention d'un contrat avec un client si elle s'attend à les recouvrer. Il a été déterminé que certains programmes d'encouragement liés aux ventes (commissions) répondent aux dispositions pour être inscrits à l'actif. Les coûts d'acquisition d'un contrat inscrits à l'actif sont amortis conformément au rythme de transfert au client des biens et services auxquels les actifs sont liés. De manière générale, les coûts d'acquisition d'un contrat sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans.

viii) Travaux en cours et produits différés

La Société comptabilise les produits qui excèdent la facturation dans les travaux en cours. La Société a des produits différés correspondant aux montants facturés conformément à des contrats conclus avec des clients pour lesquels les services liés à ces produits n'ont pas encore été rendus. Les produits tirés de ces services sont comptabilisés une fois que l'obligation de prestation a été remplie.

b) Instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date de la transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ensuite comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprendra donc les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la naissance de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme étant ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**b) Instruments financiers (suite)**

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de l'actif expirent ou lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessous selon le but dans lequel les actifs financiers ont été acquis.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cas des créances à court terme pour lesquelles les produits d'intérêts seraient négligeables, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements du principal et des intérêts.

À l'heure actuelle, la Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses créances et ses autres créances (à l'exception de la juste valeur des dérivés) en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le résultat net. La Société évalue les instruments financiers dérivés à la juste valeur.

iii) Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classe actuellement les créditeurs et charges à payer (à l'exclusion des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces et des instruments financiers dérivés non désignés comme couverture) dans les passifs financiers évalués au coût amorti.

iv) Instruments financiers dérivés non désignés comme couverture évalués à la juste valeur

Les instruments financiers dérivés non désignés comme couverture, y compris les contrats de change à terme, sont inscrits à l'actif ou au passif et ils sont initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. La Société peut détenir des instruments financiers dérivés pour compenser les risques liés aux fluctuations des autres devises en regard du dollar canadien. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction des cours à terme, compte tenu du cours de marché, du taux d'intérêt et de la volatilité, et elle prend en considération le risque de crédit lié à l'instrument financier.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**b) Instruments financiers (suite)****iv) Instruments financiers dérivés non désignés comme couverture évalués à la juste valeur (suite)**

La juste valeur des contrats de change à terme en cours est comptabilisée au poste « Autres créances », au poste « Autres créances à long terme », au poste « Crédeurs et charges à payer » ou au poste « Autres charges à payer à long terme », selon le cas. Toute variation subséquente de la juste valeur des contrats de change à terme en cours non désignés comme couverture est comptabilisée par le biais du résultat net dans les autres produits pour la période au cours de laquelle elle survient.

Les profits et les pertes de change découlant de ces contrats sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont générés et portés en diminution des profits ou des pertes de change comptabilisés à la réévaluation de l'actif monétaire net libellé en devises. Les flux de trésorerie provenant des règlements de contrats de change sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au même titre que les flux de trésorerie correspondants provenant des actifs monétaires couverts économiquement.

v) Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture évalués à la juste valeur

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux fluctuations du taux de change sur les produits futurs hautement probables libellés en devises.

La Société documente de façon formelle toutes les relations entre les éléments de couverture et les éléments couverts, de même que les objectifs et stratégies en matière de gestion des risques qui l'ont conduite à conclure diverses opérations de couverture. Ce procédé consiste notamment à rattacher tous les instruments de couverture dérivés aux transactions prévues. L'efficacité de la couverture est évaluée en fonction du degré auquel les flux de trésorerie provenant des contrats sur dérivés sont censés compenser les flux de trésorerie provenant de la transaction sous-jacente couverte.

Lorsqu'un dérivé est désigné en tant qu'instrument de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global sont classés au bénéfice lorsque l'opération de couverture sous-jacente, telle que déterminée lors de la signature du contrat, a une incidence sur le résultat net. La partie non efficace d'une relation de couverture est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice. Cette inefficacité est essentiellement attribuable aux écarts des taux d'actualisation entre l'instrument dérivé réel et le dérivé hypothétique hautement efficace.

Lorsque les contrats sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont résiliés, échus ou vendus ou s'ils ne répondent plus aux critères de la comptabilité de couverture, la Société cesse donc de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global avant que les contrats cessent de répondre aux critères de la comptabilité de couverture demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie futurs couverts se produisent, s'ils sont toujours susceptibles de se produire.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**b) Instruments financiers (suite)****v) Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture évalués à la juste valeur (suite)**

Toutefois, si le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est une perte et si la Société s'attend à ce que la totalité ou une partie de cette perte ne puisse être recouvrée au cours de périodes ultérieures, la Société doit alors reclasser immédiatement dans le bénéfice le montant qu'elle s'attend à ne pas recouvrer. De plus, si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global doit alors être immédiatement reclassé dans le bénéfice. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont inscrits au bénéfice de la période au cours de laquelle la transaction de couverture est finalisée. Les profits ou les pertes survenant après que les contrats sur dérivés cessent de répondre aux critères de la comptabilité de couverture sont inscrits au bénéfice de la période au cours de laquelle ils surviennent.

vi) Juste valeur des instruments financiers

La Société doit classer les évaluations de la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie à trois niveaux, selon le type de données utilisées pour faire ces évaluations. Ces niveaux sont les suivants : le niveau 1, qui comprend les évaluations faisant appel à des données observables, comme les prix cotés sur des marchés actifs, le niveau 2, qui comprend les évaluations faisant appel à des données autres que des prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement, et le niveau 3, qui comprend les évaluations faisant appel à des données non observables pour lesquelles aucune ou peu de données du marché existent, ce qui oblige l'entité à faire ses propres hypothèses.

vii) Dépréciation d'actifs financiers

La Société se sert du modèle simplifié fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour ses créances clients, comme le permet l'IFRS 9. Le modèle simplifié de l'IFRS 9 permet l'utilisation d'une provision à l'égard de la perte attendue pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues pouvant résulter de tous les cas de défaillance probables dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. La Société détermine une correction de valeur pour pertes sur une base individuelle et collective, en tenant compte des événements passés, de son expérience passée en matière de recouvrement des paiements, ainsi que des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir. Les évaluations sur une base collective sont effectuées en regroupant les créances clients dont les caractéristiques sont similaires.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement la trésorerie non soumise à des restrictions et les placements à court terme ayant une échéance initiale de un mois ou moins.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**d) Placements à court terme**

Les placements à court terme comprennent les certificats de placement garanti à intérêt simple détenus auprès de banques de l'annexe 1. Les placements sont évalués au coût amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de la juste valeur de marché en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

e) Stocks

Les stocks sont présentés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition de fournitures, de même que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, moins les coûts de vente.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition d'un actif donné. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Les composantes des immobilisations corporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé par le biais du résultat net sur la base du montant net.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

La Société calcule l'amortissement des immobilisations corporelles à compter de leur mise en service. L'amortissement est comptabilisé par le biais du résultat net selon le mode linéaire, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les périodes suivantes sont utilisées pour le calcul de l'amortissement.

	Période
Matériel informatique	De 2 à 5 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Selon la plus courte de la durée du contrat de location et de la vie économique

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture de période et ajustés prospectivement au besoin.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

g) Immobilisations incorporelles

i) Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

ii) Frais de recherche et de développement

Les frais liés aux activités de recherche sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement de nouveaux logiciels destinés à la vente, déduction faite de l'aide publique, sont inscrits à l'actif au poste « Frais de développement différés » s'ils peuvent être évalués de façon fiable, si le produit est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la Société a l'intention d'achever le développement du produit, de l'utiliser ou de le vendre, et si elle possède suffisamment de ressources pour le faire. Sinon, les frais de développement sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

À compter du moment où le produit est lancé et peut être vendu à grande échelle, les frais de développement différés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de cinq ans du produit.

Après la comptabilisation initiale, les frais de développement différés sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

iii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent la technologie des logiciels et les actifs liés aux clients et elles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée et font donc l'objet d'amortissement.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, ou sur tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle. La Société établit l'amortissement selon le mode linéaire et les périodes qui suivent :

	Période
Technologie	De 5 à 10 ans
Actifs liés aux clients	De 5 à 15 ans
Logiciels	5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture de période et ajustés prospectivement au besoin.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**h) Dépréciation des actifs non financiers**

La Société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, lesquels comprennent les immobilisations corporelles, la technologie, les actifs liés aux clients, les logiciels et les frais de développement différés à chaque date de clôture pour déterminer si des changements ou des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Dans le cas du goodwill, la valeur recouvrable est estimée le 30 avril de chaque année, ou plus fréquemment s'il existe des indications de dépréciation.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté ne peut être plus grand qu'un secteur opérationnel et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a subi une perte de valeur, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou au groupe d'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins d'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour évaluer sa juste valeur diminuée des coûts de vente, la Société estime la juste valeur d'un actif sur un marché actif, diminuée des coûts directement attribuables à la vente de l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif non financier excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées par le biais du résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs non financiers, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**i) Aide publique**

L'aide publique se compose de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE ») et de crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques. Les crédits de RS&DE et les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques sont comptabilisés à titre de réduction des dépenses connexes et inscrits lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société s'est conformée aux conditions du programme gouvernemental approuvé.

La partie remboursable et la partie non remboursable des crédits d'impôt sont inscrites pendant la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées, à condition que la Société ait l'assurance raisonnable que les crédits seront reçus et que la Société se conformera aux conditions d'attribution.

Les crédits d'impôt de RS&DE et les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques demandés au titre de l'exercice à l'étude et d'exercices antérieurs peuvent faire l'objet d'un examen gouvernemental, duquel pourraient résulter des ajustements par le biais du résultat net.

j) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, ajusté des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus tous les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif sous-jacent ou à la remise en état de l'actif sous-jacent ou à la restauration du lieu, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par les options de prolongation si la Société a la certitude raisonnable de les exercer.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, selon le taux d'emprunt marginal du preneur. Les paiements de loyers utilisés pour les calculs comprennent principalement les paiements fixes, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location. L'obligation locative est par la suite évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, s'il y a un changement dans l'estimation des sommes que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société révisé son appréciation à savoir si elle exercera ou non une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation. Si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro, le reste du montant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**j) Contrats de location (suite)**

La Société a choisi d'utiliser les mesures de simplification lui permettant de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés par le biais du résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque période et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

l) Accords de paiement fondé sur des actions

La Société évalue les options d'achat d'actions attribuées au personnel et aux dirigeants dont les droits connexes sont acquis selon des tranches précises pendant la période de service en fonction de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée assortie d'une période d'acquisition de droits distincte. Compte tenu de l'estimation des instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis faite par la Société, une charge de rémunération est comptabilisée pour la période d'acquisition des droits applicable à une tranche, de même qu'une augmentation correspondante pour le surplus d'apport. La note 13 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres.

3. Méthodes comptables significatives (suite)**l) Accords de paiement fondé sur des actions (suite)**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée dans le résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, et un ajustement correspondant est apporté au surplus d'apport. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le capital social est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la tranche connexe préalablement comptabilisée dans le surplus d'apport.

m) Résultat par action

Le résultat de base par action est établi selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période et de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la même période. Selon cette méthode, l'effet dilutif des options en cours doit être déterminé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à l'ouverture de la période visée ou à la date d'émission, si celle-ci est postérieure, et que les fonds ainsi obtenus avaient été affectés à l'achat d'actions ordinaires de la Société au coût moyen de ces actions durant la période.

n) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société). Tous les résultats opérationnels du secteur opérationnel sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le « PDO ») de la Société aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et de l'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les résultats sectoriels présentés au PDO comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être attribués selon une méthode raisonnable. Les éléments non attribués comprennent principalement les actifs de support (principalement le siège social de la Société), les charges du siège social et les actifs et passifs d'impôt.

o) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère qui ne sont pas couvertes sont converties dans la monnaie fonctionnelle propre aux filiales de la Société selon les cours de change moyens pour la période. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une filiale sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date de clôture et les profits ou pertes de change sont inclus aux états consolidés du résultat net et du résultat global. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis selon les cours historiques. Les produits qui sont couverts sont convertis au taux de change stipulé dans l'instrument dérivé sous-jacent qui sert de couverture à la transaction.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

o) Transactions en monnaie étrangère (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges qui ne sont pas couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts attribuables aux fluctuations des cours de change sont comptabilisés au compte des écarts de conversion cumulés dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger dont le contrôle est perdu, le montant des écarts de conversion cumulés comptabilisé dans les autres éléments du résultat global propres à cet établissement à l'étranger est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net et du résultat global à titre de profit ou de perte sur la sortie.

En ce qui a trait aux établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont reconvertis au taux de change historique en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges qui ne sont pas couverts sont convertis aux cours de change moyens pour la période. Les écarts découlant des fluctuations des cours de change sont compris dans l'état du résultat net et du résultat global.

Les profits et les pertes de change attribuables à un élément monétaire à recevoir d'un établissement à l'étranger ou à payer à celui-ci et le règlement de cet élément qui n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont comptabilisés au compte des écarts de conversion cumulés dans les autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres aux états du résultat net et du résultat global lors de la sortie de l'investissement net.

p) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par la Société

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. La norme énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. Elle établit une structure définie pour l'état du résultat net qui comprend les catégories et les sous-totaux dont la présentation est exigée. La norme établit aussi des obligations d'information spécifiques pour les mesures de la performance définies par la direction et un rapprochement entre ces mesures et le sous-total le plus semblable précisé dans les IFRS, qui doivent être présentés dans une seule et même note. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Cette modification n'a pas été adoptée pour le moment par la Société et celle-ci évalue actuellement son incidence potentielle.

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

4. Placements à court terme

	Période de douze mois close le 30 avril 2025	Période de douze mois close le 30 avril 2024
Solde à l'ouverture de la période	16 713 \$	15 835 \$
Retraits, montant net	(5 570)	(40)
Intérêts sur les placements à court terme (note 18)	569	918
Solde à la clôture de la période	11 712 \$	16 713 \$

Les placements à court terme s'entendent des certificats de placement garanti (« CPG ») dont l'échéance est inférieure à trois mois.

5. Aide publique (crédits d'impôt)

La Société est admissible à recevoir des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE ») du gouvernement fédéral canadien (« fédéral ») et des gouvernements des provinces de Québec et d'Ontario (« provincial »).

Les crédits d'impôt RS&DE du fédéral, qui sont non remboursables, sont obtenus à l'égard des dépenses admissibles de RS&DE engagées au Canada et ils peuvent être utilisés uniquement pour réduire les impôts sur le résultat qui seraient par ailleurs payables au fédéral. Les crédits d'impôt RS&DE du provincial, qui sont remboursables, sont obtenus au titre des salaires de RS&DE admissibles dans les provinces de Québec et d'Ontario.

La Société est aussi admissible à recevoir un crédit d'impôt provincial remboursable et non remboursable pour le développement de technologies de l'information dans le domaine des affaires électroniques. Ce crédit d'impôt est accordé aux sociétés relativement aux salaires versés aux salariés pour réaliser des activités en fonction des exigences d'éligibilité spécifiques. Les crédits sont accordés au taux annuel de 30 % des salaires versés aux salariés admissibles s'acquittant de tâches admissibles, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt remboursable annuel maximal de 20 \$ et d'un crédit d'impôt non remboursable annuel maximal de 5 \$ par salarié admissible. Chaque année, la Société doit obtenir un certificat d'admissibilité confirmant qu'elle satisfait aux critères applicables quant à la proportion des activités visées du secteur des technologies de l'information et aux services fournis. Les crédits d'impôt provincial non remboursables s'appliquent uniquement à l'impôt provincial à payer.

5. Aide publique (crédits d'impôt) (suite)

Le tableau suivant présente les crédits d'impôt de la Société pour l'exercice clos le 30 avril 2025 :

	Crédits de RS&DE		Crédits d'impôt provincial pour le développement des affaires électroniques		Total
	Crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables	Crédits d'impôt provincial remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt non remboursables	
Solde au 30 avril 2024	5 179 \$	147 \$	4 060 \$	1 773 \$	11 159 \$
Crédits d'impôt reçus ou imputés à la charge d'impôt sur le résultat, ou à payer	(282)	(55)	(4 320)	(881)	(5 538)
Ajustements des crédits d'impôt des exercices précédents	472	(37)	260	97	792
Comptabilisation de crédits d'impôt	941	53	4 083	1 020	6 097
Solde au 30 avril 2025	6 310 \$	108 \$	4 083 \$	2 009 \$	12 510 \$
Présentés comme suit :					
Crédits d'impôt courants	1 062 \$	108 \$	4 083 \$	1 137 \$	6 390 \$
Crédits d'impôt non courants	5 248 \$	– \$	– \$	872 \$	6 120 \$

Le tableau suivant présente les crédits d'impôt de la Société pour l'exercice clos le 30 avril 2024 :

	Crédits de RS&DE		Crédits d'impôt provincial pour le développement des affaires électroniques		Total
	Crédits d'impôt fédéral canadien non remboursables	Crédits d'impôt provincial remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt non remboursables	
Solde au 30 avril 2023	5 090 \$	84 \$	4 236 \$	1 296 \$	10 706 \$
Crédits d'impôt reçus ou imputés à la charge d'impôt sur le résultat	(902)	(41)	(4 446)	(493)	(5 882)
Ajustements des crédits d'impôt des exercices précédents	281	11	210	(45)	457
Comptabilisation de crédits d'impôt	710	93	4 060	1 015	5 878
Solde au 30 avril 2024	5 179 \$	147 \$	4 060 \$	1 773 \$	11 159 \$
Présentés comme suit :					
Crédits d'impôt courants	1 090 \$	147 \$	4 060 \$	1 125 \$	6 422 \$
Crédits d'impôt non courants	4 089 \$	– \$	– \$	648 \$	4 737 \$

5. Aide publique (crédits d'impôt) (suite)

Les montants comptabilisés à titre de sommes à recevoir ou à recouvrer pourraient faire l'objet d'une vérification fiscale de la part des gouvernements, et les montants définitifs reçus pourraient différer de ceux comptabilisés. Il n'existe aucune condition non respectée ou éventualité liée à l'aide publique reçue.

Au 30 avril 2025, la Société disposait, aux fins de l'impôt fédéral et provincial sur le résultat, de crédits d'impôt non remboursables d'environ 8 319 \$ (6 952 \$ au 30 avril 2024) pouvant être utilisés pour réduire les impôts à payer d'exercices à venir. Ces crédits d'impôt non remboursables peuvent être utilisés au plus tard au cours des exercices qui seront clos les 30 avril :

	Crédits d'impôt fédéral non remboursables	Crédits d'impôt provincial non remboursables
2036	65 \$	– \$
2037	246	–
2038	289	–
2039	349	–
2040	507	–
2041	583	–
2042	500	–
2043	833	–
2044	958	–
2045	1 182	1 008
2046	798	1 001
	6 310 \$	2 009 \$

Les crédits d'impôt comptabilisés dans le bénéfice (la perte) pour les exercices se répartissent comme suit :

	2025	2024
Crédits d'impôt fédéral non remboursables au titre de la recherche et du développement	941 \$	710 \$
Crédits d'impôt provincial remboursables au titre de la recherche et du développement	53	93
Crédits d'impôt remboursables pour le développement des affaires électroniques relativement aux salariés en recherche et développement	2 131	2 034
Crédits d'impôt non remboursables pour le développement des affaires électroniques relativement aux salariés en recherche et développement	532	509
Ajustements des crédits d'impôt des exercices précédents	643	431
Total des crédits d'impôt au titre de la recherche et du développement	4 300 \$	3 777 \$
Crédits d'impôt remboursables pour le développement des affaires électroniques relativement aux salariés autres qu'en recherche et en développement	1 952	2 025
Crédits d'impôt non remboursables pour le développement des affaires électroniques relativement aux salariés autres qu'en recherche et en développement	488	507
Ajustements des crédits d'impôt des exercices précédents	149	26
Crédits d'impôt comptabilisés au cours de l'exercice	6 889 \$	6 335 \$

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

6. Stocks

	2025	2024
Produits finis	1 671 \$	1 265 \$
Licences d'utilisation de logiciels de tiers aux fins de revente	199	94
	1 870 \$	1 359 \$

Pour l'exercice 2025, les produits finis et les licences d'utilisation de logiciels de tiers aux fins de revente comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 13 860 \$ (19 924 \$ en 2024).

7. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 30 avril 2023	12 082 \$	1 768 \$	2 082 \$	15 932 \$
Entrées	593	6	–	599
Incidence des cours de change	–	4	–	4
Sorties / mises hors service	(120)	(6)	–	(126)
Solde au 30 avril 2024	12 555 \$	1 772 \$	2 082 \$	16 409 \$
Entrées	726	–	102	828
Incidence des cours de change	9	4	–	13
Solde au 30 avril 2025	13 290 \$	1 776 \$	2 184 \$	17 250 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde au 30 avril 2023	10 967 \$	1 478 \$	1 685 \$	14 130 \$
Amortissement	802	77	150	1 029
Incidence des cours de change	–	4	–	4
Sorties / mises hors service	(120)	(6)	–	(126)
Solde au 30 avril 2024	11 649 \$	1 553 \$	1 835 \$	15 037 \$
Amortissement	838	52	152	1 042
Incidence des cours de change	4	3	–	7
Solde au 30 avril 2025	12 491 \$	1 608 \$	1 987 \$	16 086 \$
Valeurs comptables				
Au 30 avril 2024	906 \$	219 \$	247 \$	1 372 \$
Au 30 avril 2025	799 \$	168 \$	197 \$	1 164 \$

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les actifs au titre de droits d'utilisation de la Société :

	Bureaux	Centres de données	Véhicules et matériel	Total
Solde au 30 avril 2023	1 513 \$	170 \$	25 \$	1 708 \$
Amortissement	(359)	(66)	(23)	(448)
Incidence des cours de change	(5)	(4)	–	(9)
Solde au 30 avril 2024	1 149	100	2	1 251
Amortissement	(361)	(68)	(2)	(431)
Incidence des cours de change	12	4	–	16
Solde au 30 avril 2025	800 \$	36 \$	– \$	836 \$

9. Coûts d'acquisition de contrats

Le tableau suivant présente les coûts d'acquisition de contrats de la Société :

	2025	2024
Solde à l'ouverture de la période	6 844 \$	5 799 \$
Entrées	3 735	3 415
Amortissement	(2 645)	(2 370)
Solde à la clôture de la période	7 934 \$	6 844 \$

Présentés comme suit :

	2025	2024
Partie courante	2 917 \$	2 366 \$
Partie non courante	5 017 \$	4 478 \$

La partie courante des coûts d'acquisition de contrats est incluse dans les charges payées d'avance et autres dans les états consolidés de la situation financière. L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats est imputé aux frais de vente et de commercialisation.

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

10. Goodwill, frais de développement différés et autres immobilisations incorporelles

			Autres immobilisations incorporelles					
	Goodwill	Frais de développement différés	Logiciels	Technologie	Actifs liés aux clients	Autres	Total des autres immobilisations incorporelles	
Coût								
Solde au 30 avril 2023	17 467 \$	14 000 \$	5 650 \$	8 679 \$	10 520 \$	245 \$	25 094 \$	
Entrées	–	1 012	–	–	–	–	–	
Incidence des cours de change	(104)	–	–	(18)	(108)	–	(126)	
Solde au 30 avril 2024	17 363 \$	15 012 \$	5 650 \$	8 661 \$	10 412 \$	245 \$	24 968 \$	
Entrées	–	1 924	–	–	–	–	–	
Incidence des cours de change	464	–	–	81	487	–	568	
Solde au 30 avril 2025	17 827 \$	16 936 \$	5 650 \$	8 742 \$	10 899 \$	245 \$	25 536 \$	
Amortissement cumulé								
Solde au 30 avril 2023	– \$	11 746 \$	5 069 \$	5 196 \$	5 297 \$	245 \$	15 807 \$	
Amortissement pour l'exercice	–	583	230	622	641	–	1 493	
Incidence des cours de change	–	–	–	(7)	(28)	–	(35)	
Solde au 30 avril 2024	– \$	12 329 \$	5 299 \$	5 811 \$	5 910 \$	245 \$	17 265 \$	
Amortissement pour l'exercice	–	769	203	624	477	–	1 304	
Incidence des cours de change	–	–	–	48	193	–	241	
Solde au 30 avril 2025	– \$	13 098 \$	5 502 \$	6 483 \$	6 580 \$	245 \$	18 810 \$	
Valeur comptable								
Au 30 avril 2024	17 363 \$	2 683 \$	351 \$	2 850 \$	4 502 \$	– \$	7 703 \$	
Au 30 avril 2025	17 827 \$	3 838 \$	148 \$	2 259 \$	4 319 \$	– \$	6 726 \$	

De la technologie, des relations avec des clients et d'autres immobilisations incorporelles sont entièrement amorties, mais demeurent la propriété de la Société.

Le tableau suivant présente la charge d'amortissement comptabilisée au titre de diverses immobilisations incorporelles au sein des différentes fonctions pour les exercices clos les 30 avril 2025 et 2024.

	2025				Total
	Frais de développement différés	Logiciels	Technologie	Relations avec les clients	
Coût des ventes : produits	– \$	– \$	– \$	5 \$	5 \$
Coût des ventes : services	–	133	625	–	758
Frais de vente et de commercialisation	–	33	–	471	504
Frais de recherche et de développement	769	37	–	–	806
	769 \$	203 \$	625 \$	476 \$	2 073 \$

10. Goodwill, frais de développement différés et autres immobilisations incorporelles (suite)

	2024				Total
	Frais de développement différés	Logiciels	Technologie	Relations avec les clients	
Coût des ventes : produits	– \$	– \$	– \$	87 \$	87 \$
Coût des ventes : services	–	190	622	–	812
Frais de vente et de commercialisation	–	21	–	554	575
Frais de recherche et de développement	583	19	–	–	602
	583 \$	230 \$	622 \$	641 \$	2 076 \$

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie présentant un goodwill

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui représentent le niveau le plus bas au sein de la Société pour lesquelles des entrées de trésorerie distinctes sont identifiables. La Société a deux UGT, à savoir l'UGT sans Tecsys A/S et l'UGT Tecsys A/S. Au 30 avril 2025, le goodwill de l'UGT sans Tecsys A/S et de l'UGT Tecsys A/S s'élevaient à 10 783 \$ et à 7 044 \$, respectivement (10 783 \$ et 6 580 \$ au 30 avril 2024, respectivement).

La Société procède à un test de dépréciation du goodwill annuellement ou plus fréquemment s'il y a des indices montrant qu'une dépréciation peut avoir eu lieu. La valeur recouvrable des UGT de la Société a été déterminée à partir de la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité (déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue des unités) et la juste valeur diminuée des coûts de sortie en fonction de multiples du marché. Il a été établi que la valeur comptable des UGT était inférieure à leur valeur recouvrable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée aux 30 avril 2025 et 2024.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité a été déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue des unités. Les flux de trésorerie projetés ont été déterminés à partir des données passées, des résultats opérationnels réels et du plan d'affaires annuel préparé à la clôture de l'exercice 2025 pour l'exercice à venir. Les flux de trésorerie sur une période supplémentaire de quatre ans ainsi que la valeur finale ont été extrapolés au moyen d'un taux de croissance constant, taux qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme pour le secteur. La Société a recours à un taux d'actualisation pour le calcul de la valeur actualisée de ses flux de trésorerie projetés.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie

L'approche par le marché, qui suppose que les sociétés comparables partagent des caractéristiques similaires et qu'il y a corrélation entre les justes valeurs de ces sociétés et leurs caractéristiques, a été appliquée. Les sociétés comparables se caractérisent par des modèles d'affaires, une présence sur le marché, des perspectives de croissance et des profils de revenus similaires. Par conséquent, le fait de comparer une UGT à des entreprises semblables dont les informations financières sont publiées peut fournir une base raisonnable pour l'estimation de la juste valeur. Selon l'approche par le marché, la juste valeur est calculée en fonction de multiples de produits de référence comparables aux activités de l'UGT, appliqués aux produits de l'exercice considéré, déduction faite d'une estimation du coût des ventes.

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

10. Goodwill, frais de développement différés et autres immobilisations incorporelles (suite)

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie présentant un goodwill (suite)

Hypothèses clés utilisées dans les calculs

Le tableau suivant présente la base utilisée pour la valeur recouvrable et les hypothèses clés ayant servi à calculer la valeur recouvrable :

2025			
	Base utilisée pour la valeur recouvrable	Taux d'actualisation avant impôt/ multiple	Taux de croissance terminal
UGT sans Tecsys A/S	Valeur d'utilité	14,25 %	5 %
UGT Tecsys A/S	Juste valeur diminuée des coûts de sortie	1,1 x les produits	s. o.

2024			
	Base utilisée pour la valeur recouvrable	Taux d'actualisation avant impôt/ multiple	Taux de croissance terminal
UGT sans Tecsys A/S	Valeur d'utilité	14,25 %	5 %
UGT Tecsys A/S	Juste valeur diminuée des coûts de sortie	1,2 x les produits	s. o.

Les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer les montants recouvrables sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Lors de l'utilisation de la valeur d'utilité pour l'UGT sans Tecsys A/S pour l'exercice 2025, il a été déterminé qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses qui ont servi à calculer la valeur recouvrable n'entraînerait une dépréciation du goodwill.

Lors de l'utilisation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour l'UGT Tecsys A/S pour l'exercice 2025, il a été déterminé qu'une variation de l'hypothèse sur le multiple à 0,81 fois les produits, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, ferait en sorte que la valeur comptable soit égale à sa valeur recouvrable.

11. Obligations locatives

Les contrats de location de la Société visent des locaux pour bureaux, des centres de données, des véhicules et du matériel.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés contractuels liés aux obligations locatives au 30 avril 2025 :

Moins de un an	627 \$
Entre un an et cinq ans	790
Total des obligations locatives non actualisées	1 417 \$

11. Obligations locatives (suite)

Les charges d'intérêts sur les obligations locatives pour l'exercice 2025 se sont établies à 79 \$ (121 \$ pour l'exercice 2024). Les sorties de trésorerie ont totalisé 895 \$ pour l'exercice 2025 (907 \$ pour l'exercice 2024), et elles comprennent des paiements de principal de 816 \$ (786 \$ pour l'exercice 2024) sur les obligations locatives. La charge liée aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation des obligations locatives s'est chiffrée à 1 048 \$ (973 \$ pour l'exercice 2024). Cette charge est composée de paiements de loyers variables au titre des charges d'exploitation, des impôts fonciers et de l'assurance.

Les charges liées aux contrats de location à court terme exclus de l'évaluation des obligations locatives pour les exercices 2025 et 2024 n'étaient pas importantes. Les charges associées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ont quant à elles totalisé 180 \$ pour l'exercice considéré (220 \$ pour l'exercice 2024). Il n'y a eu aucun ajout aux obligations locatives au cours des exercices 2025 et 2024.

12. Créiteurs, charges à payer et autres passifs courants

	2025	2024
Dettes fournisseurs	6 750 \$	4 486 \$
Charges à payer et autres créiteurs	4 460	3 829
Salaires et avantages à payer aux parties liées	913	851
Salaires et avantages du personnel à payer	9 546	9 346
Juste valeur des dérivés en position de perte	698	1 518
	22 367 \$	20 030 \$

13. Capital social et régime d'options d'achat d'actions

a) Capital social

Autorisé - nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit au paiement de dividendes, lesquels sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un vote par action aux assemblées de la Société.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en série et comportent les caractéristiques déterminées par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de catégorie A ne confèrent pas de droit de vote à leur détenteur. Aucune action privilégiée n'était en circulation au 30 avril 2025 et au 30 avril 2024.

b) Plan d'achat d'actions pour les dirigeants

La Société dispose d'un plan d'achat d'actions pour les dirigeants (le « plan d'achat ») prévoyant l'acquisition obligatoire d'actions ordinaires par certains dirigeants clés de la Société (les « participants ») afin de mieux harmoniser les intérêts financiers des participants avec ceux des porteurs d'actions ordinaires, de mettre l'accent sur la propriété d'actions et de susciter l'engagement à long terme envers la Société.

13. Capital social et régime d'options d'achat d'actions (suite)**b) Plan d'achat d'actions pour les dirigeants (suite)**

Chaque participant sera tenu d'effectuer des achats annuels d'actions ordinaires par l'intermédiaire des installations du marché secondaire de la TSX (les « achats annuels ») dont le prix d'achat total correspond à 10 % de son salaire de base de l'exercice précédent (le « salaire de base »). Les achats annuels doivent être faits dans un délai de 90 jours après le 1^{er} mai de chaque exercice.

Chaque participant a l'obligation d'effectuer des achats annuels jusqu'à ce qu'il ou elle possède des actions ordinaires dont la valeur marchande totale correspond à au moins 50 % de son salaire de base (le « seuil »). Si un participant a atteint son seuil et a cessé de faire des achats annuels, mais qu'à une date de calcul pour quelque exercice ultérieur de la Société i) la valeur marchande des actions ordinaires que détient un participant tombe en deçà de son seuil, que ce soit par suite d'une cession d'actions ordinaires ou d'une diminution de la valeur marchande des actions ordinaires qu'il détient, ce participant est tenu d'effectuer d'autres achats d'actions ordinaires conformément au plan jusqu'à ce que son seuil soit atteint ou ii) la valeur marchande des actions ordinaires détenues par un participant dépasse son seuil, que ce soit par suite d'une acquisition d'actions ordinaires ou d'une augmentation de la valeur marchande des actions ordinaires qu'il détient, ce participant a le droit de céder des actions ordinaires ayant une valeur marchande totale correspondant à l'excédent de son seuil.

Au cours de chaque exercice pendant lequel un participant est tenu d'effectuer un achat annuel, chaque participant a le droit d'effectuer un emprunt à la Société, et la Société a l'obligation de prêter à chaque participant un montant n'excédant pas le montant de l'achat annuel pour cet exercice pour ce participant (un « prêt »). Les prêts ne porteront pas intérêt. Le capital d'un prêt sera déboursé sous forme de montant forfaitaire au participant. S'il est mis fin à l'emploi d'un participant au sein de la Société quelle que soit la raison, tous les montants dus aux termes de tout prêt impayé seront immédiatement exigibles et payables.

Si un participant ne parvient pas à effectuer son achat annuel en entier au cours d'un exercice, la Société peut retenir la moitié de toute prime ou de tout autre paiement incitatif gagné par le participant au cours de cet exercice jusqu'à ce que le participant effectue l'achat annuel exigé.

Le conseil d'administration peut, en tout temps, modifier, suspendre ou résilier le plan d'achat moyennant un avis aux participants.

c) Politique de dividende

La Société a pour politique de verser des dividendes trimestriels. La déclaration et le versement des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration qui tiendra compte des bénéfices, des normes de fonds propres, de la situation financière et d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a déclaré des dividendes trimestriels de 0,08 \$ pour chacun des deux premiers trimestres et de 0,085 \$ pour chacun des deux trimestres suivants, pour un total de 4 880 \$. Au cours de l'exercice 2024, la Société a déclaré des dividendes trimestriels de 0,075 \$ pour chacun des deux premiers trimestres et de 0,08 \$ pour chacun des deux trimestres suivants, pour un total de 4 560 \$.

13. Capital social et régime d'options d'achat d'actions (suite)**d) Résultat par action**

Le calcul du résultat de base par action est fondé sur le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires et sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le calcul du résultat dilué par action est fondé sur le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires et sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires dilutives.

Le résultat de base et dilué par action est calculé comme suit :

	2025	2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 459 \$	1 849 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base	14 776 565	14 706 251
Incidence dilutive des options d'achat d'actions	100 662	19 905
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution	14 877 227	14 726 156
Résultat de base et dilué par action ordinaire	0,30 \$	0,13 \$

Au 30 avril 2025, 234 643 options étaient exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution étant donné que leur effet aurait été antidilutif (567 743 options au 30 avril 2024).

e) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions aux termes duquel des options d'achat d'actions peuvent être attribuées à certains membres du personnel et administrateurs. Aux termes du régime, la Société peut attribuer un nombre d'options équivalant à au plus 10 % de ses actions ordinaires émises et en circulation. Le régime d'options d'achat d'actions est administré par le conseil d'administration qui peut déterminer, conformément aux termes du régime, les modalités de chaque option, y compris la mesure dans laquelle chaque option est exerçable pendant la durée des options.

Le prix d'exercice est habituellement déterminé selon le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pour les 5 jours qui précèdent la date d'attribution des options par le conseil d'administration.

La variation des options d'achat d'actions en circulation pour les exercices 2025 et 2024 s'établit comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 30 avril 2024	767 487	31,02 \$
Attribution	267 239	33,59
Exercice	(168 170)	27,58
Renonciation	(7 650)	31,06
En circulation au 30 avril 2025	858 906	32,49 \$

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 30 avril 2023	991 966	25,32 \$
Attribution	283 874	25,65
Exercice	(461 813)	15,08
Renonciation	(46 540)	34,85
En circulation au 30 avril 2024	767 487	31,02 \$

13. Capital social et régime d'options d'achat d'actions (suite)

e) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant indique les options d'achat d'actions en circulation de la Société au 30 avril 2025 :

Date d'attribution	Juste valeur d'une option	Durée de vie contractuelle restante en années	Nombre d'options actuellement exerçables	Prix d'exercice	Options en circulation
8 juillet 2020	6,95 \$	0,19	9 979	26,75 \$	9 979
2 décembre 2020	10,74	0,59	3 257	36,77	3 257
24 février 2021	18,79	0,82	2 000	60,62	2 000
29 juin 2021	12,66	1,16	128 868	40,34	137 826
29 juin 2022	12,90	2,16	116 465	34,91	173 272
26 septembre 2022	10,80	2,41	2 188	28,55	3 500
1 ^{er} mars 2023	10,42	2,84	1 500	26,88	3 000
29 juin 2023	9,98	3,17	108 121	25,48	257 487
30 novembre 2023	13,68	3,59	1 828	33,52	5 848
27 juin 2024	12,74	4,16	46 488	33,23	251 661
5 septembre 2024	15,80	4,35	1 384	42,02	11 076

Les options émises deviennent acquises sur une base linéaire trimestrielle (6,25 % par trimestre) pendant la période d'acquisition de quatre ans et doivent être exercées au cours des cinq années suivant la date d'attribution.

La juste valeur des options attribuées le 27 juin 2024 et le 5 septembre 2024 a été déterminée au moyen de la méthode d'évaluation du prix des options de Black-Scholes selon les hypothèses qui suivent :

	Exercice 2025		Exercice 2024	
	5 septembre 2024	27 juin 2024	30 novembre 2023	29 juin 2023
Prix d'exercice	42,02 \$	33,23 \$	33,52 \$	25,48 \$
Durée de vie attendue des options (en années)	5	5	5	5
Volatilité attendue moyenne pondérée du cours des actions	41,11 %	42,10 %	44,76 %	43,56 %
Taux de rendement moyen pondéré	0,75 %	0,93 %	0,90 %	1,14 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	2,96 %	3,40 %	3,70 %	3,72 %

Pour l'exercice clos le 30 avril 2025, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 2 951 \$ (2 301 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2024). Les comptes de surplus d'apport sont utilisés pour comptabiliser la charge de rémunération accumulée liée aux transactions au titre de la rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres. Lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, les montants correspondants précédemment portés au crédit des surplus d'apport sont transférés dans le capital social.

13. Capital social et régime d'options d'achat d'actions (suite)**f) Capital social**

Le 12 septembre 2023, la Société a annoncé qu'elle avait déposé un avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») à la Bourse de Toronto (« TSX »). L'OPRCNA s'appliquait pour la période de 12 mois qui commençait le 14 septembre 2023 et se terminait le 13 septembre 2024. Les achats au titre de l'OPRCNA ont été effectués au cours en vigueur des actions sur les marchés au moment de l'acquisition, plus les frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions rachetées aux termes de l'OPRCNA ont été annulées.

Le 18 septembre 2024, la Société a annoncé que la TSX avait approuvé le renouvellement de son OPRCNA. Dans le cadre de cette OPRCNA, la Société a l'intention de racheter un maximum de 500 000 de ses actions ordinaires au cours de la période de 12 mois commençant le 20 septembre 2024 et se terminant le 19 septembre 2025, ce qui représente 3,4 % de ses 14 788 706 actions ordinaires émises et en circulation au 16 septembre 2024. Aux termes de l'OPRCNA, à l'exclusion des rachats effectués conformément aux exceptions relatives aux achats de blocs, les rachats quotidiens de la Société seront limités à 2 117 actions ordinaires, soit 25 % du volume de négociation quotidien moyen au cours des six mois clos le 31 août 2024 qui est de 8 469 actions ordinaires. Ces rachats seront effectués au cours en vigueur des actions sur les marchés au moment de l'acquisition, plus les frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions rachetées aux termes de l'OPRCNA seront annulées.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2025, la Société a racheté à des fins d'annulation 172 200 de ses actions ordinaires en circulation (204 500 actions pour la période correspondante de l'exercice 2024) à un prix moyen de 40,27 \$ l'action (34,67 \$ l'action pour l'exercice 2024). Le coût total lié au rachat de ces actions, y compris les frais connexes, s'est élevé à 6 934 \$ (7 215 \$ pour l'exercice 2024). L'excédent du prix de rachat de ces actions par rapport à leur valeur comptable nette de 6 316 \$ a été imputé au surplus d'apport (6 531 \$ pour l'exercice 2024).

14. Obligation de prestation restante

La Société conclut des contrats d'abonnement à des logiciels-services, alors qu'elle concluait auparavant des contrats d'hébergement (classés au titre de la maintenance et du soutien ci-après) représentant habituellement des obligations de prestation sur plusieurs années, les contrats ayant une durée initiale de trois à cinq ans. La Société conclut des contrats de maintenance et de soutien (autres que des contrats d'hébergement) ayant habituellement une durée initiale d'un an qui sont renouvelés annuellement. Ces contrats dont la durée initiale est d'un an ou moins sont exclus du tableau ci-dessous.

Le tableau suivant présente les produits qui devraient être comptabilisés à l'avenir relativement aux obligations de prestation liées au modèle de logiciel-service et à la maintenance et au soutien faisant partie d'un contrat d'une durée initiale de plus d'un an et qui n'étaient pas satisfaites (ou qui étaient partiellement satisfaites) au 30 avril 2025 :

	2025			2024
	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 et par la suite	Total
Logiciels-services	72 627 \$	58 259 \$	85 771 \$	216 657 \$
Maintenance et soutien	833	—	—	833
	73 460 \$	58 259 \$	85 771 \$	217 490 \$
				198 127 \$

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

15. Coût des ventes

	Exercices clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Logiciels-services, maintenance, soutien et services professionnels		
Charges brutes	77 580 \$	72 685 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	758	812
Frais remboursables	1 097	1 551
Crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques	(2 516)	(2 585)
	76 919 \$	72 463 \$
Licences et matériel informatique	14 242	20 390
Coût des ventes	91 161 \$	92 853 \$

16. Impôt sur le résultat

a) L'impôt sur le résultat comprend les éléments suivants :

	2025	2024
Impôt exigible		
Exercice considéré	1 785 \$	1 144 \$
Ajustements de la charge d'impôt de l'exercice précédent	100	840
Charge d'impôt sur le résultat exigible	1 885 \$	1 984 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	1 182	386
Variation nette des différences temporaires déductibles non comptabilisées	(117)	(518)
Comptabilisation et/ou utilisation de différences temporaires non comptabilisées précédemment	22	(355)
Ajustements de la charge d'impôt de l'exercice précédent	4	(856)
Charge (économie) d'impôt différé	1 091	(1 343)
Charge d'impôt sur le résultat	2 976 \$	641 \$

16. Impôt sur le résultat (suite)

- b) La charge d'impôt sur le résultat diffère de la charge prévue, calculée au taux réglementaire, en raison des éléments suivants :

	2025	2024
Taux d'imposition fédéral et provincial réglementaire de base combiné	26,50 %	26,50 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	7 435 \$	2 490 \$
Charge d'impôt sur le résultat prévue au taux combiné	1 970	660
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des facteurs suivants :		
Incidence des différences de taux d'impôt et de l'impôt sur le résultat additionnel d'autres territoires	129	124
Utilisation des avantages non comptabilisés	–	(355)
Variation nette des avantages non comptabilisés	(95)	(518)
Ajustements pour tenir compte du solde de l'exercice précédent	104	(16)
Différences permanentes et autres	868	746
Charge d'impôt sur le résultat	2 976 \$	641 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2025, la Société a payé des impôts en trésorerie de 630 \$ (519 \$ en 2024). Au 30 avril 2025, la Société avait des impôts à payer de 201 \$ (67 \$ au 30 avril 2024), lesquels sont comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer.

- c) Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

La variation des actifs et passifs d'impôt différé se présente comme suit pour les exercices clos le 30 avril 2025 et le 30 avril 2024 :

	Solde au 30 avril 2024	Comptabilisé à l'état du résultat global	Change	Solde au 30 avril 2025
Frais de recherche et de développement	6 547 \$	1 547 \$	– \$	8 094 \$
Pertes nettes d'exploitation	2 661	(1 633)	–	1 028
Immobilisations corporelles	4 347	273	–	4 620
Provisions et charges à payer non déductibles	232	(14)	–	218
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative	230	(102)	–	128
Dons de bienfaisance	118	(118)	–	–
Autres	5	12	–	17
Coûts d'acquisition de contrats	(1 534)	(568)	–	(2 102)
Crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques	(556)	(72)	–	(628)
Crédits d'impôt fédéral	(1 392)	(327)	–	(1 719)
Frais de développement différés	(711)	(306)	–	(1 017)
Immobilisations incorporelles	(1 700)	217	(40)	(1 523)
Impôt différé comptabilisé, montant net	8 247 \$	(1 091) \$	(40) \$	7 116 \$

16. Impôt sur le résultat (suite)

c) Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés (suite)

	Solde au 30 avril 2023	Comptabilisé à l'état du résultat global	Change	Solde au 30 avril 2024
Frais de recherche et de développement	4 920 \$	1 627 \$	– \$	6 547 \$
Pertes nettes d'exploitation	3 414	(753)	–	2 661
Immobilisations corporelles	4 077	270	–	4 347
Provisions et charges à payer non déductibles	198	34	–	232
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative	318	(88)	–	230
Dons de bienfaisance	143	(25)	–	118
Frais d'émission d'actions	90	(90)	–	–
Autres	(12)	17	–	5
Coûts d'acquisition de contrats	(1 535)	1	–	(1 534)
Crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques	(540)	(16)	–	(556)
Crédits d'impôt fédéral	(1 543)	151	–	(1 392)
Frais de développement différés	(597)	(114)	–	(711)
Immobilisations incorporelles	(2 051)	309	42	(1 700)
Impôt différé comptabilisé, montant net	6 882 \$	1 323 \$	42 \$	8 247 \$

Au 30 avril 2025, la Société avait des actifs d'impôt différé nets de 7 521 \$ (9 073 \$ au 30 avril 2024) et des passifs d'impôt différé nets de 405 \$ (826 \$ au 30 avril 2024) inscrits aux états consolidés de la situation financière.

La Société disposait, aux fins de l'impôt fédéral canadien sur le résultat, de crédits d'impôt non remboursables au titre de la RS&DE d'environ 6 310 \$ (note 5) (5 179 \$ au 30 avril 2024) pouvant être utilisés pour réduire les impôts à payer d'exercices à venir. Pour l'exercice clos le 30 avril 2025, la Société a l'intention d'utiliser les crédits d'impôt non remboursables disponibles pour réduire son impôt fédéral canadien sur le résultat, dont le montant autrement exigible serait de 177 \$.

La Société disposait, aux fins de l'impôt provincial sur le résultat, de crédits d'impôt non remboursables de 2 009 \$ (note 5) (1 773 \$ au 30 avril 2024) pouvant être utilisés pour réduire les impôts à payer d'exercices à venir. Pour l'exercice clos le 30 avril 2025, la Société a l'intention d'utiliser les crédits d'impôt non remboursables disponibles pour réduire son impôt provincial sur le résultat, dont le montant autrement exigible serait de 940 \$.

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

16. Impôt sur le résultat (suite)

d) Actifs d'impôt différé non comptabilisés, montant net

Aux 30 avril 2025 et 2024, les actifs d'impôt différé non comptabilisés, montant net, se présentaient comme suit :

	2025	2024
Pertes nettes d'exploitation des filiales au Canada	1 491 \$	1 576 \$
Pertes nettes d'exploitation de la filiale au Royaume-Uni	52	62
Pertes en capital	869	854
Autres	(27)	(27)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés, montant net	2 385 \$	2 465 \$

Les filiales canadiennes ont des reports prospectifs de pertes nettes d'exploitation non comptabilisés d'environ 16 510 \$ (16 857 \$ au 30 avril 2024) à l'égard de l'impôt sur le résultat provincial du Québec. Ces pertes pourraient servir à réduire le bénéfice imposable au cours d'exercices à venir.

La filiale au Royaume-Uni de la Société disposait de reports prospectifs de pertes nettes d'exploitation non comptabilisés à l'égard de l'impôt totalisant environ 273 \$ (163 £) (328 \$ (196 £) au 30 avril 2024). Ces reports de pertes pourraient servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir.

La Société et ses filiales avaient cumulé des pertes en capital non comptabilisées d'environ 6 561 \$ (6 384 \$ au 30 avril 2024) qui pourraient être utilisées pour réduire les gains en capital futurs.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments puisqu'il est improbable qu'il existe un bénéfice imposable futur à l'égard duquel la Société pourrait imputer ces avantages fiscaux.

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 30 avril 2025, aucun passif d'impôt différé n'était comptabilisé au titre des différences temporaires découlant des participations dans des filiales, puisque la Société contrôle les décisions qui influent sur la réalisation de ces passifs et qu'il est probable que ces différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

17. Charges liées au personnel

	Exercices clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Salaires, y compris les primes et les commissions	103 869 \$	101 195 \$
Avantages sociaux	14 547	14 152
	118 416 \$	115 347 \$

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

18. Autres produits

	Exercices clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Charges d'intérêts sur des emprunts bancaires et autres	(3) \$	(42) \$
Charges de désactualisation au titre des intérêts – obligations locatives	(79)	(121)
Perte de change	(304)	(295)
Produits d'intérêts sur les placements à court terme	569	918
Autres produits d'intérêts	72	97
	255 \$	557 \$

19. Autres engagements

Au 30 avril 2025, compte non tenu des contrats de location comptabilisés à titre d'obligations locatives aux termes de l'IFRS 16, la Société avait d'autres engagements qui incluent des contrats de location simple de moins de douze mois, des engagements aux termes de contrats de service, y compris les coûts de l'infrastructure de l'infonuagique public et des engagements liés au nouveau contrat de location visant des bureaux dont la date de début se situe en novembre 2025. À la date de début, le nouveau contrat de location visant des bureaux sera comptabilisé comme une obligation locative aux termes de l'IFRS 16. Le nouveau contrat de location visant des bureaux se rapporte aux locaux pour bureaux situés à Montréal qui remplace le contrat de location actuel visant le siège social de la Société à Montréal. Les paiements minimaux se présentent comme suit :

	Paiements exigibles par période				
	Total	Moins de un an	De un an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Après 5 ans
Autres obligations contractuelles	27 418 \$	10 094 \$	6 695 \$	2 471 \$	8 158 \$

20. Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration (membres de la direction et non-membres de la direction) et les membres du comité de direction qui reportent directement au président et chef de la direction de la Société.

Au 30 avril 2025, les principaux dirigeants et leurs conjoints contrôlent 16,8 % (17,7 % au 30 avril 2024) des actions ordinaires émises de la Société. La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants au titre de leurs services s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Salaires, y compris les primes et les commissions	5 746 \$	4 285 \$
Autres avantages à court terme	258	273
Versements aux régimes à cotisations définies	152	147
	6 156 \$	4 705 \$

Conformément aux dispositions du régime d'achat d'actions des principaux dirigeants et d'autres employés de la direction, la Société a fourni des prêts sans intérêt de 454 \$ (424 \$ en 2024) aux principaux dirigeants et à d'autres employés de la direction pour leur faciliter l'achat d'actions ordinaires de la Société au cours de l'exercice 2025. Au 30 avril 2025, l'encours des prêts se chiffrait à 35 \$ (62 \$ en 2024) et il était comptabilisé au titre des autres créances dans les états consolidés de la situation financière.

Tecsys Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

21. Instruments financiers et gestion du risque

Classement des instruments financiers

Le tableau suivant résume les instruments financiers et leurs classements.

	2025			2024
	Juste valeur	Coût amorti	Total	
<u>Actifs financiers</u>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	27 580 \$	27 580 \$	18 856 \$
Placements à court terme	–	11 712	11 712	16 713
Créances	–	23 943	23 943	22 090
Produits dérivés de change compris dans les autres créances	211	–	211	–
Produits dérivés de change compris dans les autres créances à long terme	759	–	759	72
Autres créances et autres créances à long terme	–	194	194	213
	970 \$	63 429 \$	64 399 \$	57 944 \$
<u>Passifs financiers</u>				
Créditeurs et charges à payer	– \$	21 669 \$	21 669 \$	18 512 \$
Produits dérivés de change compris dans les créditeurs et charges à payer	698	–	698	1 518
Produits dérivés de change compris dans les autres créances à long terme	33	–	33	496
	731 \$	21 669 \$	22 400 \$	20 526 \$

a) Informations relatives à la juste valeur

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les autres créances, les placements à court terme et les créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur du fait que ces instruments arriveront à échéance dans une période relativement courte.

La juste valeur des dérivés qui sont des contrats de change à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement reconnue qui se fonde sur la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance établie en fonction du taux stipulé dans le contrat et la valeur du contrat à l'échéance établie en fonction du taux que la contrepartie utiliserait si elle renégociait le même contrat à la date d'évaluation aux mêmes conditions. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie en fonction de taux à terme en tenant compte du cours de marché, du taux d'intérêt et de la volatilité ainsi que du risque de crédit de l'instrument financier.

21. Instruments financiers et gestion du risque (suite)**a) Informations relatives à la juste valeur (suite)**

La juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments financiers dérivés a été évaluée à l'aide de données du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 30 avril 2025 et 2024.

Les contrats de change à terme faisant partie d'une relation de couverture désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont admissibles à la comptabilité de couverture. Les contrats de change à terme en cours aux 30 avril 2025 et 2024 se composent essentiellement de contrats visant à réduire l'exposition aux fluctuations du dollar américain. Pour les exercices 2025 et 2024, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme étant entièrement efficaces et aucune inefficacité n'a été prise en compte dans les charges financières nettes.

b) Gestion du risque

Comme elle détient des instruments financiers, la Société est exposée aux risques suivants : risque de change, risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change, car une certaine tranche de ses ventes et de ses charges est engagée en dollars américains et que, de ce fait, elle possède des créances et des créditeurs et charges à payer libellés en dollars américains. De plus, certains éléments de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains. Ces soldes peuvent donc entraîner des profits ou des pertes en raison des fluctuations de cette devise. La Société peut conclure des contrats de change afin a) de neutraliser l'incidence de la fluctuation du dollar américain sur ses actifs monétaires nets libellés en dollars américains et b) de couvrir les produits futurs hautement probables libellés en dollars américains. La Société a recours à des instruments financiers dérivés uniquement aux fins de la gestion du risque, et non pour réaliser des profits. Par conséquent, toute variation des flux de trésorerie associée à des instruments dérivés est contrebalancée par les variations des flux de trésorerie liées à la position nette des devises et la comptabilisation de produits futurs hautement probables libellés en dollars américains et de créances connexes.

Instruments dérivés non désignés comme couvertures

Le tableau suivant présente les instruments dérivés non désignés comme couvertures en cours de la Société au 30 avril 2025 :

	Nombre de contrats	À vendre	Cours de change moyen des contrats	Profit latent présenté dans les actifs	Perte latente présentée dans les passifs
30 avril 2025	—	— \$ US	— \$ CA	— \$ CA	— \$ CA
30 avril 2024	5	4 500 \$ US	1,3477 \$ CA	— \$ CA	136 \$ CA

Au 30 avril 2024, les contrats de change venaient à échéance jusqu'en septembre 2024.

21. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Gestion du risque (suite)

*Risque de change (suite)**Instruments dérivés désignés comme couvertures de produits*

Le tableau suivant présente les instruments dérivés désignés comme couvertures de produits en cours au 30 avril 2025 :

	Nombre de contrats	À vendre	Cours de change moyen des contrats	Profit latent présenté dans les actifs	Perte latente présentée dans les passifs
30 avril 2025	71	119 000 \$ US	1,3592 \$ CA	970 \$ CA	731 \$ CA
30 avril 2024	70	111 500 \$ US	1,3496 \$ CA	72 \$ CA	1 878 \$ CA

Au 30 avril 2025, une tranche de 33 \$ de la perte était incluse dans les passifs non courants (496 \$ au 30 avril 2024). Au 30 avril 2025, un profit latent de 759 \$ était inclus dans les créances non courantes (72 \$ au 30 avril 2024). Du montant de 119 000 \$ US au titre des contrats en cours visant la vente de dollars américains au 30 avril 2025, une tranche de 107 000 \$ US se rapportait à des instruments de couverture liés aux produits futurs et une tranche de 12 000 \$ US se rapportait à des instruments de couverture liés aux produits passés (97 500 \$ US et 14 000 \$ US, respectivement, au 30 avril 2024).

Contrats en cours liés à des produits futurs hautement probables	Montant notionnel
Au 30 avril 2025 – Liés à des produits futurs hautement probables	107 000 \$ US
Pour la période de 12 mois allant jusqu'en avril 2026	51 000 \$ US
Pour la période de 12 mois allant jusqu'en avril 2027	56 000 \$ US
Au 30 avril 2024 – Liés à des produits futurs hautement probables	97 500 \$ US
Pour la période de 12 mois allant jusqu'en avril 2025	49 500 \$ US
Pour la période de 12 mois allant jusqu'en avril 2026	48 000 \$ US

21. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Gestion du risque (suite)

Risque de change (suite)

Composantes du cumul des autres éléments du résultat global liées à la couverture

Le tableau suivant présente l'évolution des autres éléments du résultat global depuis que les instruments dérivés ont été désignés comme des instruments dérivés de couverture.

	2025	2024
Cumul des autres éléments du résultat global au titre des couvertures de flux de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(1 293) \$	(207) \$
Variation de la juste valeur sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(704)	(1 681)
Montants reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net et compris dans ce qui suit :		
Produits	2 599	375
Autres charges	46	220
Cumul des autres éléments du résultat global au titre des couvertures de flux de trésorerie	648 \$	(1 293) \$
Cumul des autres éléments du résultat global – écart de conversion au titre des établissements à l'étranger à la clôture de la période	586	(132)
Cumul des autres éléments du résultat global à la clôture de la période	1 234 \$	(1 425) \$

Au 30 avril 2025, le cumul des autres éléments du résultat global au titre des couvertures de flux de trésorerie de 648 \$ (perte de 1 293 \$ en 2024) présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global devait être classé dans le résultat net au cours des vingt-quatre prochains mois.

Exposition au risque de change

Le tableau suivant (en milliers, selon la monnaie locale) donne une indication des expositions importantes de la position de change de la Société à l'exception des dérivés de couverture désignés se rapportant aux produits futurs hautement probables aux 30 avril 2025 et 2024.

	2025				2024				
	DKK	\$ US	£	€	DKK	\$ US	£	€	\$ AU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 972	9 272	150	51	4 643	6 329	9	279	–
Créances	4 197	18 760	33	579	5 744	16 043	32	751	1
Autres créances	416	25	–	–	409	–	–	–	–
Créditeurs et charges à payer	(4 477)	(6 001)	(153)	(376)	(3 326)	(4 288)	(113)	(598)	–
Instruments financiers dérivés – montant notionnel	–	(12 000)	–	–	–	(18 500)	–	–	–
	3 108	10 056	30	254	7 470	(416)	(72)	432	1

21. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Gestion du risque (suite)

Risque de change (suite)

Les taux de change suivants ont été appliqués durant les exercices clos les 30 avril 2025 et 2024.

	2025		2024	
	Taux moyen	Taux à la date de présentation	Taux moyen	Taux à la date de présentation
\$ CA par \$ US	1,3941	1,3834	1,3503	1,3780
\$ CA par £	1,7857	1,8549	1,6976	1,7213
\$ CA par €	1,5019	1,5750	1,4617	1,4698
\$ CA par DKK	0,2013	0,2110	0,1961	0,1971
\$ CA par \$ AU	—	—	0,8860	0,8919

Si on se base sur la position de change de la Société mentionnée ci-dessus, une variation des taux de change à la date de présentation qui tiendrait compte d'une appréciation de 5 % aurait eu les répercussions suivantes sur le bénéfice net (en milliers de dollars canadiens), si toutes les autres variables demeuraient constantes.

	2025			2024		
	\$ US	£	€	\$ US	£	€
Augmentation (diminution) du bénéfice	696	3	20	(29)	(6)	32

Une dépréciation de 5 % de ces devises aurait un effet équivalent, mais opposé, sur le bénéfice net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Toutes les fluctuations entre le dollar canadien et la couronne danoise n'ont aucune incidence sur le bénéfice de la Société puisque tous les montants libellés en couronnes danoises sont liés à un établissement à l'étranger. Les écarts de change lors de la conversion de monnaie n'ont pas d'incidence sur le bénéfice.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque associé à la perte financière qui découlerait si un tiers venait à manquer à ses obligations.

Les instruments financiers qui peuvent exposer la Société à un risque de crédit comprennent essentiellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les créances. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont gardés dans des institutions financières importantes. La Société gère son risque de crédit sur les placements en ne transigeant qu'avec de grandes banques canadiennes et en n'investissant que dans des instruments dont la cote de solvabilité est jugée élevée par la direction. Compte tenu de ces cotes de solvabilité élevées, la Société ne s'attend pas à ce que les contreparties à ces investissements manquent à leurs obligations.

Aux 30 avril 2025 et 2024, aucun client ne représentait individuellement plus de 10 % du total des comptes clients et des travaux en cours. En règle générale, il n'y a aucune concentration particulière du risque de crédit au niveau des créances, en raison de la répartition des clients et des procédés de gestion des risques commerciaux. La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses clients et elle établit une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues lorsqu'elle juge qu'elles sont irrécouvrables. Les clients ne fournissent pas de biens en nantissement pour leur crédit.

21. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Gestion du risque (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société établit une correction de valeur pour pertes de crédit attendues d'un montant jugé suffisant pour fournir une protection appropriée contre les pertes subies lorsque le montant total des créances présente un risque de non-recouvrement. Les comptes échus sont examinés individuellement et des ajustements sur le montant de la provision sont comptabilisés lorsqu'ils sont jugés nécessaires pour présenter les créances à leur valeur de réalisation. Si la situation financière des clients se détériore et entraîne une diminution de leur capacité ou de leur volonté d'effectuer un paiement, des provisions additionnelles pour créances douteuses sont comptabilisées. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable des créances.

	2025	2024
Pas en souffrance	16 745 \$	14 078 \$
En souffrance depuis 1 à 180 jours	7 525	8 660
En souffrance depuis plus de 180 jours	598	311
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(925)	(959)
	23 943 \$	22 090 \$

Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	2025	2024
Solde à l'ouverture	959 \$	775 \$
Pertes de valeur comptabilisées – radiation	(116)	(21)
Provisions supplémentaires	82	205
Solde	925 \$	959 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse respecter ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère le risque de liquidité en gérant la structure de son capital et l'effet de levier financier, comme il est décrit dans les informations sur le capital à la note 22 ci-dessous. Elle le fait également en surveillant les flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration doit analyser et approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction importante hors du cadre normal de ses activités commerciales.

21. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Gestion du risque (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les paiements contractuels au titre des passifs financiers de la Société aux 30 avril 2025 et 2024 s'établissaient comme suit :

	30 avril 2025			
	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Par la suite
Créditeurs et charges à payer	22 367 \$	22 367 \$	– \$	– \$
Autres charges à payer à long terme	33	–	33	–
	22 400 \$	22 367 \$	33 \$	– \$

	30 avril 2024			
	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Par la suite
Créditeurs et charges à payer	20 030 \$	20 030 \$	– \$	– \$
Autres charges à payer à long terme	496	–	496	–
	20 526 \$	20 030 \$	496 \$	– \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de la Société aux instruments financiers comportant un risque de taux d'intérêt est négligeable.

Risque des prix du marché

Le risque des prix du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque des prix du marché se compose de trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. Les autres risques de prix comprennent les fluctuations de la valeur causées par des facteurs particuliers à l'instrument financier ou à l'émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments semblables négociés dans le marché. L'exposition de la Société aux instruments financiers comportant des caractéristiques de risque des prix du marché n'est pas significative.

22. Informations sur le capital

La Société définit le capital comme étant les capitaux propres, moins la trésorerie et les placements à court terme. La Société gère le capital avec pour objectifs de protéger sa capacité à financer ses opérations pour continuer l'exploitation, d'assurer suffisamment de liquidités pour financer ses opérations, le fonds de roulement, les dépenses d'investissement, la croissance interne, les acquisitions futures éventuelles, et pour fournir un rendement pour les actionnaires grâce à sa politique de dividende. Les objectifs de gestion du capital restent les mêmes que pour l'exercice précédent.

22. Informations sur le capital (suite)

Les politiques de gestion du capital de la Société comprennent également l'accroissement de la valeur pour les actionnaires en concentrant la possession de ses actions par le rachat des actions de la Société à des fins d'annulation, par des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, lorsque la Société considère que cela est judicieux. Comme il est mentionné à la note 13, la Société a racheté et annulé 172 200 de ses actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2025 (204 500 en 2024).

Dans le but de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut, avec l'approbation du conseil d'administration, émettre des actions, racheter des actions pour annulation et ajuster le montant des dividendes à verser aux actionnaires.

23. Secteur opérationnel

La direction a structuré la Société en un seul secteur isolable, soit celui de la mise au point et de la commercialisation de logiciels de distribution et de services connexes à l'échelle de l'entreprise. Les filiales de la Société situées aux États-Unis et au Royaume-Uni sont des entreprises de vente et de service offrant uniquement des services de mise en œuvre et de soutien.

Un résumé des produits selon les secteurs géographiques dans lesquels sont établis les clients de la Société figure ci-après :

	Exercices clos les	
	30 avril 2025	30 avril 2024
Canada	32 836 \$	30 348 \$
États-Unis	126 274	122 218
Europe	15 641	17 286
Autres	1 703	1 390
	176 454 \$	171 242 \$

24. Frais de restructuration

En février 2024, la Société a entamé un processus de restructuration stratégique. Dans le cadre de cette restructuration, la Société a réduit d'environ 4 % l'effectif de plusieurs de ses services, ce qui a donné lieu à des indemnités de départ de 2 122 \$. Ce plan de restructuration a été présenté aux employés en février 2024.

25. Événement postérieur à la date du bilan

Le 26 juin 2025, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action devant être versé le 1^{er} août 2025 aux actionnaires inscrits le 11 juillet 2025.

Le 1^{er} mai 2025, la Société a annoncé l'établissement d'une nouvelle filiale en Inde dans le cadre d'une acquisition d'actifs qui comprenait l'embauche d'une équipe établie en Inde. L'acquisition de 2 700 \$, qui comprend des contrats conclus avec des clients et d'autres immobilisations incorporelles, a été réglée au moyen d'un montant en trésorerie de 1 975 \$ et de la prise en charge de passifs (principalement liés aux obligations de prestation envers les clients) d'environ 725 \$. La Société et cette entité, dont elle a acquis les actifs, ont un administrateur en commun, qui s'est retiré de toutes les discussions et réunions en lien avec cette transaction.